



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2018



Cette année encore, nous avons le plaisir de vous présenter l'ensemble des actions réalisées par le S3PI-HCD sur le territoire.

Dans cette édition 2018, vous retrouverez les nombreuses commissions, études et groupes de travail que le S3PI a animées ou auxquels il a contribué, ainsi que le lancement de la nouvelle campagne d'information et de prévention sur les risques industriels majeurs pour les établissements SEVESO seuil haut. Celle-ci sera terminée et distribuée en 2019.

Cette année a aussi été la dernière avec notre coordinateur Karim Belhanafi et notre chargée de mission Amandine Duflos, tous les deux partis vers de nouvelles aventures professionnelles. Ce rapport nous permet une fois de plus d'apprécier la qualité du travail qu'ils ont mené parmi nous et de les en remercier.

En leur souhaitant une bonne continuation pour la suite et bienvenue à leur remplaçante Marlène Gamelin.

Je vous souhaite une très bonne lecture,

Martial VANDEWOESTYNE
Président du S3PI-HCD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Van de Woestyne", written over a faint horizontal line.



SOMMAIRE

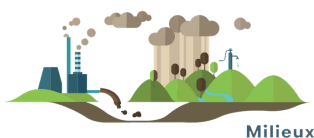
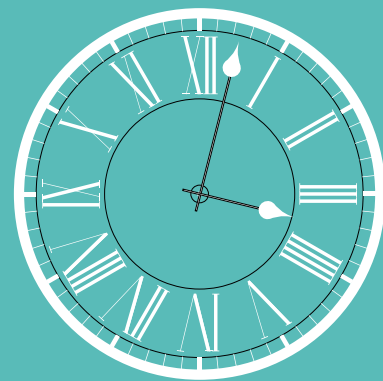
Réunions d'information	p 04
RSDE	p 06
Commission Air	p 07
Visite Toyota	p 08
Friches Industrielles	p 09
Trame Noire	p 10
Groupes de travail	p 12
Dépôts sauvages	p 13
Comité Territorial ATMO	p 15
PCAET-CAPH	p 16
Intervention scolaire Collège Jeumont	p 17
SAGE de l'Escaut	p 18
ORQUE Nord Avesnois	p 19
Plantes invasives	p 20
Les actions avec les sites SEVESO	p 22
Campagne d'information des sites SEVESO	p 23
Commission de Suivi de Site (CSS)	p 25
Au sein du S3PI	p 28





RÉUNIONS D'INFORMATION

Réunions d'information



Milieux

19/04/18

Recherche et réduction
des rejets de Substances
Dangereuses dans l'Eau



Milieux

22/06/18

Commission Air



Nouveaux projets

05/07/18

Visite de l'usine
Toyota à Onnaing



Déchets
Sites
et Sols Pollués

21/09/18

Friches industrielles



Milieux

23/11/18

Trame Noire





**RECHERCHE ET RÉDUCTION
DES REJETS DE SUBSTANCES
DANGEREUSES DANS L'EAU
(RSDE)
19/04/18**

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a pour objectif le bon état des eaux d'ici 2027.

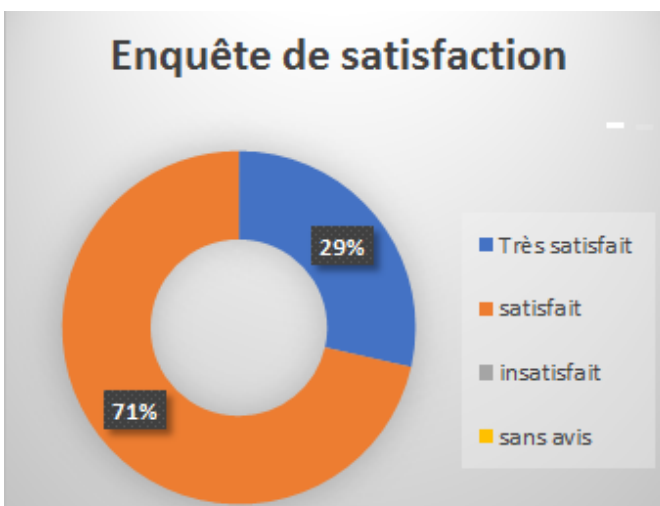
Pour ce faire, le 24 août 2017, un arrêté ministériel sur la Recherche et la réduction des rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) a été signé.

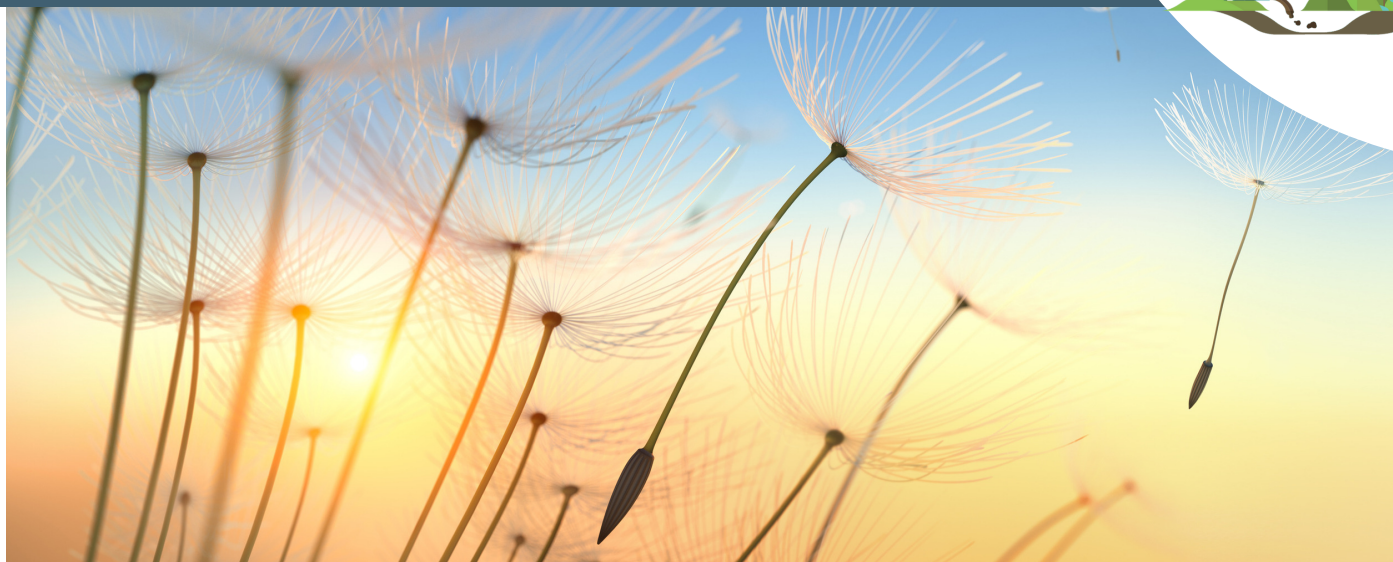
Entré en vigueur le 1er janvier 2018, l'arrêté ministériel « RSDE » modifie dans une série d'arrêtés, les dispositions relatives aux rejets de substances dangereuses en provenance d'ICPE.

Cet arrêté fait évoluer la réglementation nationale en mettant à profit les enseignements de l'action RSDE 2 et en se mettant en adéquation avec les exigences de la directive cadre sur l'eau.

Afin que les industriels s'approprient cette nouvelle réglementation, le S3PI-HCD a réalisé le jeudi 19 avril 2018 à 9h30 un petit déjeuner sur cette thématique présenté par Julien DEVROUTE référent régional de l'eau pour les ICPE de la DREAL Hauts-de-France.

Pendant cette réunion M. DEVROUTE a expliqué à l'assemblée pourquoi cette réglementation a lieu, tous les changements qu'implique cet arrêté et a répondu aux questions des industriels et membres de la DREAL.





Le S3PI-HCD a organisé une commission sur la qualité de l'air le vendredi 22 juin 2018 à Douai. Deux entités, Atmo Hauts-de-France et le S3PI, sont intervenues lors de cette commission.

Cette commission a été présidée par M. Vandewoestyne, Président du S3PI et M. Soirfeck, Président du Comité Territorial Hainaut/Douaisis/Nord Aisne d'Atmo.

Tout d'abord, le S3PI a présenté les résultats de l'étude benzène qu'il a pilotée de 2015 à 2016 sur le secteur d'Haulchin.

En effet, d'après les résultats de l'étude de zone (2009-2014), le risque sanitaire chronique lié à l'inhalation des polluants atmosphériques était non significatif, mais une substance apparaissait comme le principal déterminant du risque toxique : le benzène.

Les données concernant le benzène étant basées uniquement sur des résultats de modélisation et non des mesures, le S3PI a fait appel en 2015 à l'INERIS afin d'effectuer des mesures dans l'air en BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylène) et au Bureau Veritas afin d'évaluer les risques sanitaires potentiels à partir de ces mesures.

Cette étude a été présentée par Karim Belhanafi et Amandine Duflos. Ce fut l'occasion d'en rendre public les résultats qui, concluent que l'état du milieu air est compatible avec les usages pour l'ensemble des substances étudiées.

Par la suite, Claudie Dryjanski d'Atmo a présenté le bilan de la qualité de l'air de 2017 sur le territoire, puis les projets futurs validés par le Conseil d'Administration d'Atmo. Pour finir, elle a présenté les résultats de l'étude sur la qualité de l'air effectuée sur la ville de Marly.



Le 5 juillet 2018, le S3PI a proposé à ses membres une visite de l'usine Toyota Motor Manufacturing France (TMMF) à Onnaing afin de découvrir l'industrie automobile, un des secteurs-clés du Valenciennois.

Le site produit le modèle Yaris et emploie 3 950 personnes. Plus de la moitié de la production sont des modèles hybrides (essence/électrique), le reste étant des véhicules diesel et essence.

TMMF se veut un site de production propre et respectueux de l'Environnement. Ce sont ses axes stratégiques de développement. Cette stratégie se traduit, au niveau de ses activités de production, par un effort permanent de réduction des consommations d'eau, d'énergie et d'émissions dans l'atmosphère.

A Valenciennes, cet engagement se concrétise dans les choix suivants :

- Intégration paysagère ;
- Traitements des déchets ;
- Traitements des eaux ;
- Suivi des consommations d'énergies ;
- Développement d'énergies renouvelables ;
- Certification ISO 14001 depuis 2002 ;

Nous étions une petite trentaine (places limitées) à avoir pu découvrir la chaîne de production de la Yaris et les actions mises en place par l'entreprise afin d'intégrer la protection de l'environnement à l'ensemble de ses activités.



Le département du Nord a, durant plus d'un siècle, joué un rôle important dans l'histoire industrielle française et européenne, notamment en raison de ses activités textiles, charbonnières et métallurgiques.

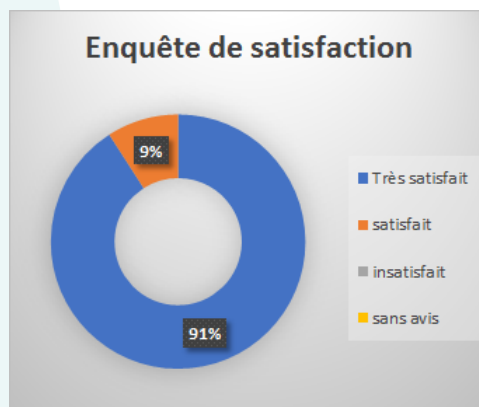
Ces activités ont connu à partir des années 1970 une longue suite de restructurations, de conversions et un déclin pour certaines.

L'industrie a laissé de graves séquelles en termes de pollution des sols. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a identifié en 2010 en région Nord-Pas-de-Calais environ 550 sites pollués, soit 13,6 % des sites recensés dans l'inventaire national (BASOL), provenant surtout de la sidérurgie et du travail des métaux.

De plus en plus de projets se concrétisent sur le département mais les collectivités n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour faire face à ces situations de pollution des sols sur leur territoire.

Le S3PI a organisé une réunion d'information le 21 septembre 2018 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), l'Établissement Public Foncier (EPF) du Nord Pas-de-Calais et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Lors de la présentation, l'EPF et la MEL ont pu présenter la remise en état d'un ancien site pollué sur la commune de Roubaix. Puis la CAMVS a présenté sa stratégie foncière sur le territoire. Ces deux présentations donnent des clefs aux collectivités pour résoudre les problèmes de pollutions des sols et des eaux souterraines.





De plus en plus de collectivités s'intéressent à la nature en ville et aux continuités écologiques : "la Trame Verte et Bleue". Elle est incluse dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Cette trame permet aux espèces de pouvoir se déplacer entre les différents réservoirs de biodiversité et ainsi de ne pas séparer les populations.

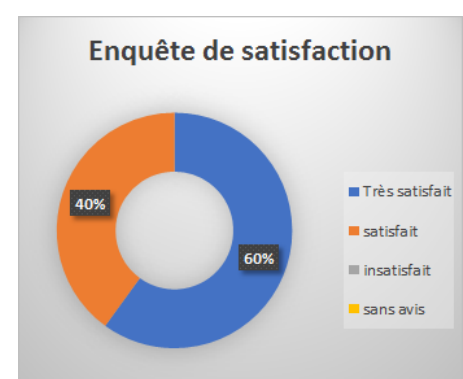
Or la trame Verte et Bleue oublie un point important qui est la lumière. Celle-ci constitue en effet une barrière infranchissable pour de nombreuses espèces nocturnes, dont les chiroptères et de nombreux insectes.

Devenant un enjeu important pour la biodiversité, le S3PI a voulu mettre en avant la Trame Noire avec cette commission afin que les collectivités en prennent conscience de son importance.

M. Romain Sordello du Muséum National d'Histoire Naturelle a présenté les enjeux de cette trame ainsi que ses impacts sur les différentes espèces animales.

M. Nicolas Valet de l'Agence Française de l'Eclairage a exposé la mise en œuvre d'une trame noire à Douai.

Et enfin M. Roger Couillet de la ville de Douai a informé le public de la réglementation en vigueur sur les nuisances lumineuses et le projet de d'élaboration d'une trame noire sur les quais de Douai.







GROUPES DE TRAVAIL

DÉPÔTS SAUVAGES

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

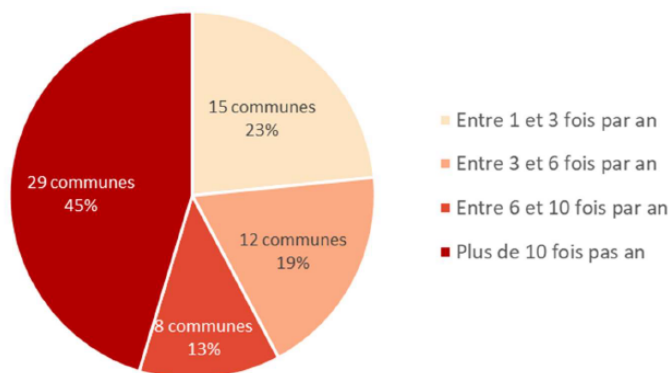


Les modernisations constantes des réglementations liées à la gestion des déchets permettent aujourd'hui d'orienter les ordures ménagères vers des installations de traitement toujours plus performantes tout en visant la diminution de la production de déchets (incitation au compostage, développement et soutien aux structures de recyclage et réemploi, campagnes d'information et de sensibilisation...). Cependant malgré ces évolutions, les dépôts sauvages restent une réelle problématique sur la plupart des territoires français.

Les élus du Douaisis se sont réunis le 21 septembre 2017 à la Sous-préfecture de Douai à l'initiative du Sous-préfet et du S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis. Ils ont fait part de leur constat sur la recrudescence de dépôts sauvages de déchets sur leur territoire depuis plusieurs années.

Non seulement ces dépôts sauvages peuvent constituer un réel danger sanitaire et environnemental (pollution des sols et des eaux, impacts sur la faune et la flore...), mais ils représentent aussi une pollution visuelle non négligeable qui dégrade les paysages et le cadre de vie. De plus, leur gestion représente un coût conséquent pour les acteurs concernés.

FRÉQUENCE DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LES COMMUNES INTERROGÉES



Pour faire face à cette problématique et pour mieux comprendre les causes à l'origine de ce phénomène, la Sous-préfecture de Douai et le S3PI-HCD ont missionné l'association Picardie Nature pour réaliser un diagnostic du territoire du Douaisis et un plan d'action à destination des collectivités.

Le S3PI a pris à sa charge le financement de l'étude.

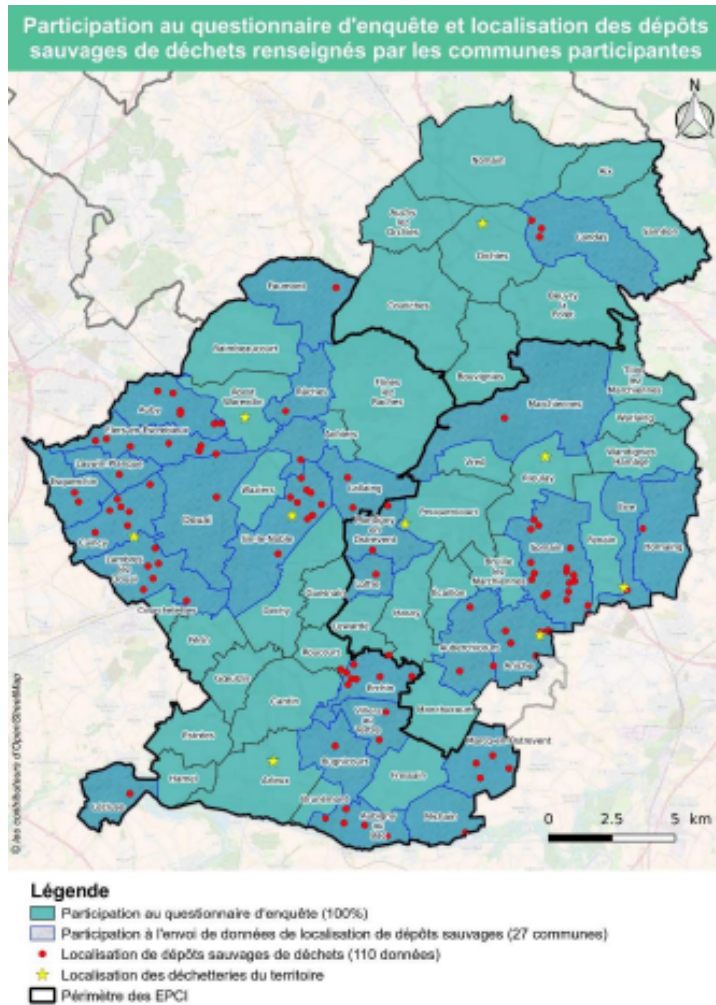
Un premier travail de collecte de données et d'information a été mené auprès des acteurs du territoire afin de rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic.

Un questionnaire d'enquête a été envoyé aux 64 communes du territoire, les interrogeant sur les dépôts sauvages (fréquence, localisation, types de déchets, actions de lutte...). Le niveau d'information et de sensibilisation des participants sur la problématique des dépôts sauvages a été aussi répertorié.



Une réunion territoriale a été organisée, le jeudi 5 Juillet 2018 à la Sous-préfecture de Douai, réunissant l'ensemble des acteurs du territoire concernés par les thématiques « déchets ».

Cette réunion présentait un double objectif puisqu'il s'agissait d'une part, de présenter la synthèse du diagnostic, et d'autre part, d'amender et valider les propositions d'actions et de mener un travail concerté sur l'ensemble du plan d'action.



Quatre axes définissant le plan d'action ont été proposés :

- Axe 1 : Améliorer la connaissance et favoriser une dynamique sur le long terme ;
- Axe 2 : Communiquer/Informer/Sensibiliser ;
- Axe 3 : Actions préventives ;
- Axe 4 : Actions curatives.

14 projets de fiches d'actions ont été réalisés autour de ces quatre axes. Dans chaque fiche d'action, nous retrouvons les objectifs à atteindre et les moyens pour les mettre en place.

En 2019, une réunion sera organisée avec les collectivités afin de présenter les fiches actions mais aussi de proposer certaines actions qui seront entreprises par la sous-préfecture de Douai et le S3PI-HCD.

LE COMITÉ TERRITORIAL (CT) HAINAUT/DOUAISIS/NORD AISNE

Atmo Hauts-de-France, est l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) par le Ministère en charge de l'Environnement pour les Hauts-de-France.

Les missions d'Atmo Hauts-de-France sont de :

- Surveiller l'air que nous respirons ;
- Informers au quotidien et alerter en cas de phénomènes de pollutions atmosphériques ;
- Accompagner ses partenaires dans leurs projets Air en lien avec les thématiques Santé, Climat Energie.

Pour cela, Atmo Hauts-de-France est organisée de la façon suivante :

- L'Assemblée Générale (AG) ;
- Le Conseil d'Administration (CA) ;
- Le Bureau ;
- Les Comités Territoriaux (CT).



Le S3PI-HCD travaille en étroite relation avec Atmo. Il participe ainsi à son comité territorial (CT) Hainaut/Douaisis/Nord Aisne. Les membres des comités territoriaux font part de leurs attentes et proposent des pistes d'actions à soumettre aux instances d'Atmo Hauts-de-France. Les CT contribuent à informer localement des actions menées par l'Observatoire sur les territoires et en région.

En 2018, le CT Hainaut/Douaisis/Nord Aisne s'est tenu le 23 novembre 2018 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

De plus, des CT élargis sont organisés conjointement avec Atmo et le S3PI. Ils correspondent aux commissions AIR du S3PI.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA CAPH



Depuis 2017, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent fournir un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui succèdent au PCET (Plan Climat Energie Territorial). Ce plan a pour objectif d'indiquer la feuille de route à suivre en termes d'environnement, de qualité de l'air et de consommations d'énergie.

La loi a fixé un contenu minimum obligatoire :

- Un diagnostic ;
- Une stratégie territoriale ;
- Un plan d'action ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Le PCAET est donc un défi pour les collectivités qui n'ont pas rédigé de PCET, le diagnostic et les plans d'actions demandant beaucoup de réflexion et de temps pour être mis en place.

Afin de réaliser son PCAET, la CAPH (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut) a créé un groupe de travail regroupant les acteurs du territoire, notamment le S3PI-HCD. Le diagnostic sera, quant à lui, réalisé par le cabinet Lamy Environnement.

Le 16 mai a eu lieu la première réunion. Les membres du cabinet de diagnostic ont expliqué la démarche, puis tour à tour, les acteurs du territoire ont pris la parole pour expliquer leur point de vue.

La deuxième réunion a eu lieu le 8 octobre, Lamy Environnement a présenté l'avancée du diagnostic puis s'en est suivi un débat sur les orientations en fonction des enjeux.

La prochaine réunion aura lieu le 28 mars 2019.

INTERVENTION SCOLAIRE AU COLLEGE DE JEUMONT



Afin d'éclairer les projets professionnels des élèves des classes de 5eme du Collège Charles de Gaulle à Jeumont, le S3PI, pour la 3eme année consécutive, a décidé de faire une intervention sur le développement durable et les métiers qu'il propose.

Après un bref résumé de ce qu'est le développement durable, Amandine Duflos et Karim Belhanafi ont parlé de métiers du domaine, notamment celui d'inspecteur de l'Environnement à la DREAL Hauts-de-France.

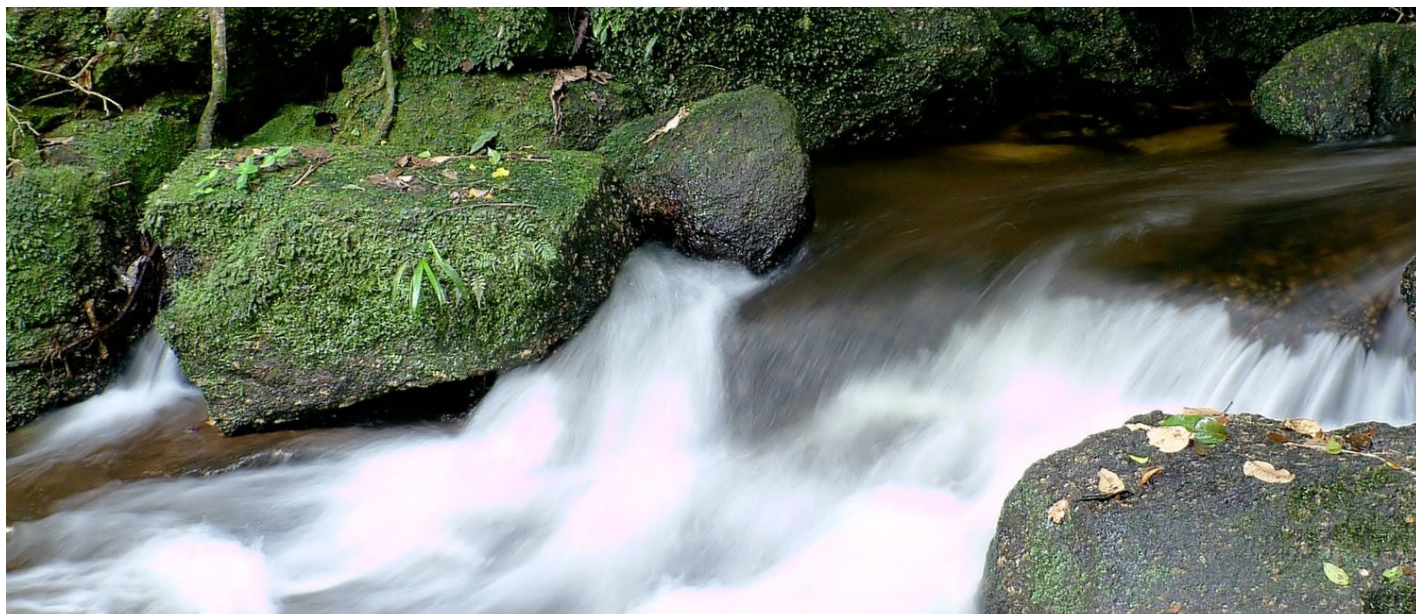
Pour finir la séance, ils ont parlé des sols pollués et des méthodes de dépollution. L'intervention s'est répétée 5 fois dans la journée, avec toutes les classes de 5eme.

Suite à cette journée d'apprentissage, le S3PI a emmené les élèves visiter l'entreprise POCHECO près de Lille.

L'intérêt de cette entreprise est que son activité économique se veut respectueuse de l'Environnement. L'économie circulaire est un de ses enjeux phares, avec la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires ainsi que pour divers procédés de fabrication. C'est ainsi qu'elle a acquis une réputation nationale de modèle pour l'économie circulaire.

L'entreprise a aussi développé un jardin potager et un verger en permaculture afin de diversifier ses activités. Les élèves ont été ravis de pouvoir goûter les framboises. Cela leur a permis aussi de concilier la vision d'industrie avec celle d'environnement et de respect de la nature.

SAGE DE L'ESCAUT



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil français, créé par la Loi sur l'Eau de 1992 et renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006. Il permet la planification de la gestion de la ressource en eau sur un territoire hydrographique cohérent, de manière concertée entre les différents acteurs concernés.

Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques ainsi que des objectifs de préservation des zones sensibles et à enjeux.

Le SAGE est constitué :

- d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui présente la stratégie du SAGE et ses moyens d'actions,
- d'un règlement qui permet de définir des priorités d'usages de la ressource, d'édicter des règles d'usages pour certaines installations ou pour préserver des zones à enjeux.

Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), définie par arrêté préfectoral.

La CLE met aussi en place des commissions thématiques milieux aquatiques/patrimoine naturel, risques et usages afin de travailler à l'élaboration des documents du SAGE.

Le S3PI-HCD participe à la commission risques.

Le SAGE est en phase d'élaboration depuis l'installation de la CLE en septembre 2011. La première étape a principalement été de constituer la structure porteuse : le Syndicat Mixte de l'Escaut. S'en est suivie la rédaction du diagnostic du territoire, qui servira de base aux réflexions pour la définition des enjeux et la rédaction du document.

Deux commissions risques ont eu lieu en 2018, le 5 février et le 12 décembre. Lors de cette dernière réunion, il s'agissait de travailler sur les actions issues de l'ensemble des dispositions du PAGD ainsi que sur les propositions de règles à intégrer dans le règlement du SAGE.

ORQUE NORD A VESNOIS



Designed by Tirachard / Freepik

L'eau sur le territoire Nord-Avesnois est une richesse que l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et ses partenaires cherchent à préserver.

Appelée « or bleu », cette ressource vitale pour l'homme fait l'objet d'une attention particulière. Avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits, le territoire est densément peuplé et fortement marqué par un passé et une activité industrielles et agricoles denses. Les eaux souterraines présentent un enjeu important dans le bassin, tant pour l'alimentation en eau potable que pour le fonctionnement hydrographique du bassin.

Dans ce cadre, l'Agglomération mène des actions de prévention afin d'enrayer les pollutions dues à l'activité humaine. Avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et Noréade, elle s'est inscrite dans une vaste opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE).

Cette reconquête de la qualité de l'eau a débuté en 2011. Elle répond tout d'abord à une exigence européenne, et surtout à une volonté forte du territoire de préserver ses ressources en eau pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Pour cela, la CAMVS a mis en place un comité technique (COTECH) afin de suivre les actions mises en place avec les acteurs du territoire, dont le S3PI.

Nous avons donc participé à 2 COTECH en 2018 : le 28 juin et le 11 décembre.

PLANTES INVASIVES



Les plantes exotiques envahissantes ou invasives, sont des plantes dont certaines populations peuvent acquérir un avantage compétitif dans un territoire nouveau et devenir dominantes dans des milieux spécifiques. Dans certains cas, ces plantes peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité locale et/ou le fonctionnement des écosystèmes, la santé et les activités économiques. Elles se propagent sur un territoire par l'activité humaine.

Depuis quelques années, de nombreuses plantes invasives arrivent en Europe. Parmi elles, on compte la Renouée du Japon, la Buddléia de David ou encore la Berce du Caucase. La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) se mobilise pour faire face à cette menace. Pour cela, elle a mis en place un groupe de travail afin de constituer une stratégie de lutte contre ces plantes terrestres ou aquatiques sur son territoire. Pour mener cette étude, la CAPH a fait appel au bureau d'étude Audiccé compétent sur ce sujet et au S3PI.

La première étape du groupe de travail était de recenser les plantes exotiques envahissantes sur le secteur de la CAPH qui seront étudiées et de valider le protocole des expérimentations de lutte pour chaque espèce. La deuxième étape consiste à la validation de fiches synthétiques pour les 5 espèces étudiées (Crassule de Helms, Berce du Caucase, Hydrocotyle fausse-renoncule, Ludwigie de Montevideo et la Renouée asiatique) afin d'améliorer la communication sur ce sujet auprès du public. Une prochaine rencontre du groupe de travail sera organisée afin de valider les fiches synthétiques.





LES ACTIONS AVEC LES SITES SEVESO

LA CAMPAGNE D'INFORMATION DES POPULATIONS DES SITES SEVESO

Selon l'article L.515-38 du Code de l'environnement, les personnes susceptibles d'être touchées par un accident industriel majeur identifié dans l'étude de dangers mentionnée à l'article L.181-25 doivent recevoir régulièrement, sans qu'elles aient à le demander, des informations sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en cas d'accident majeur. Ces actions d'information sont menées aux frais des exploitants, et doivent être renouvelées tous les 5ans.

L'une des missions principales du S3PI est d'accompagner les sites SEVESO seuil haut dans cette campagne d'information des populations aux risques industriels majeurs. Pour les entreprises, l'intérêt de la campagne mutualisée est de réduire leur coût et de gagner du temps. Elle permet également de proposer une information de qualité et cohérente aux riverains sur tout le territoire du Hainaut-Cambrésis-Douaisis.

La dernière campagne a eu lieu en 2014 et la prochaine doit être publiée lors de l'année 2019. Depuis 2014, la réglementation a évolué : avec la directive SEVESO 3, 3 nouveaux sites industriels nous ont rejoints (SNS Logistics, Kent Europe, Recylex). Soit un total de 13 établissements SEVESO seuil haut.



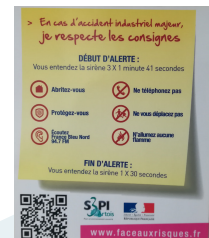
Affiche et brochure de la campagne de 2014

Pour effectuer la campagne d'information le S3PI a missionné un apprenti en développement durable en octobre 2018.

Il a pu organiser une première réunion avec les industriels pour leur proposer le projet de cette nouvelle campagne d'information.

Les 13 industriels ont accepté l'ensemble de nos propositions, notamment l'ajout d'un magnet à la campagne, l'adaptation d'une vidéo existante du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise (SPIRAL) sur les risques industriels majeurs et d'un suivi sur les réseaux sociaux : Twitter et Facebook .

En fin d'année 2018, le cahier des charges a été envoyé à trois prestataires de communication pour réaliser un devis concernant les différents supports. La campagne se poursuivra durant l'année 2019, pour un lancement en septembre.



Magnet du S3PI Artois



Avec PPI

- 1 - Air Liquide Waziers
- 2 - Antargaz Finagaz Thiant
- 3 - Antargaz Finagaz Arleux
- 4 - EPC Flines-les-Raches
- 5 - EPV Haulchin
- 6 - Minakem Beuvry-la-Forêt
- 7 - Nyrstar Aubry
- 8 - PPG Saultain

Sans PPI*

- 9 - Air Liquide Douai
- 10 - Kent International Flers-en-Escrebieux
- 11 - Recylex Escaudoeuvres
- 12 - SNCZ Neuville-sur-Escaut
- 13 - SNS Logistics Orchies

*Ces sites ne sont pas concernés par un PPI. Les zones d'effets de l'ensemble des scénarios d'accident sont limités au périmètre de l'entreprise.

Carte des sites SEVESO sur le territoire avec et sans Plan Particulier d'Intervention (PPI)

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Les Commissions de Suivi de Site (CSS), créées par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012, succèdent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) respectivement relatives aux installations Seveso seuil haut et aux installations de traitement des déchets.

La création des CSS doit permettre de satisfaire le droit à l'information des citoyens, prévu à l'article L.124-1 du Code de l'environnement ; le besoin d'une plus grande participation du public pour améliorer sa connaissance des risques technologiques, ainsi que la nécessité de simplifier la composition et le fonctionnement de ces commissions. Dans certains cas, la création des CSS est obligatoire, notamment lorsqu'il existe des établissements relevant de l'autorisation avec servitudes (Seveso seuil haut) ou pour tout centre collectif de stockage qui reçoit des déchets non inertes. Pour cela, les CSS constituent un cadre d'échange et d'information, notamment sur les évolutions réglementaires et sur la gestion des risques liés aux installations.

Comme le stipule le paragraphe 1.5. Secrétariat de la circulaire du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site, « le secrétariat de ces commissions pourra être confié à des structures existantes. En particulier, comme cela se pratique déjà dans certaines régions, le principe de confier le secrétariat de ces commissions au S3PI, lorsqu'il en existe un, apparaît comme une solution adaptée. »



Vue aérienne de l'usine PPG à Saultain



Vue aérienne de l'usine Nyrstar à Aubry

Sur le territoire du Hainaut-Cambrésis-Douais, le S3PI-HCD assure donc le secrétariat des CSS en lien avec les Sous-préfectures et la DREAL Hauts-de-France. Il a été choisi de créer 7 CSS pour les 13 établissements Seveso seuil haut existants. Ces 7 CSS se sont réunies durant l'année 2018 :

- CSS Air Liquide France Industrie à Douai et Waziers : 06/06/2018 ;
- CSS Antargaz-Finagaz à Arleux : 12/06/2018 ;
- CSS Nyrstar à Aubry : 24/05/2018 ;
- CSS Minakem à Beuvry-la-Forêt : 15/05/2018 ;
- CSS EPC à Flines-lez-Raches : 12/06/2018 ;
- CSS EPV-Antargaz Finagaz à Haulchin et Thiant : 11/06/2018 ;
- CSS PPG à Saultain : 08/06/2018.

Les CSS sont composées de 5 collèges ayant chacun le même "poids" lors des votes :

- Administration de l'Etat ;
- Élus des collectivités territoriales ou EPCI ;
- Riverains d'ICPE pour laquelle la CSS est créée ou association de protection de l'Environnement ;
- Exploitants des ICPE justifiant la création de la CSS ;
- Salariés de ces ICPE.

Les industriels doivent leur communiquer un bilan annuel, qui comprend en particulier les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût, le bilan du système de gestion de la sécurité, ou encore le compte-rendu des incidents et accidents ayant affecté leurs établissements. Son rôle est consultatif : les avis donnés ne se substituent pas aux obligations qui s'imposent aux exploitants dans le cadre de la législation sur les ICPE.





AU SEIN DU S3PI

LE CLUB DES SPPPI



Le club des SPPPI est l'occasion de rassembler tous les SPPPI de France pour échanger sur les bonnes pratiques et les problématiques que l'on peut rencontrer. On peut également donner des conseils aux nouveaux animateurs des SPPPI ou encore créer des événements communs comme le forum des SPPPI tous les 2 ans.

Tous les SPPPI ont des fonctionnements et des particularités différents. Par exemple, celui de Bordeaux est entièrement bénévole, et celui de la région PACA ne s'occupe pas de la campagne d'information des populations sur les sites SEVESO ni des Comités de Suivi de Sites (CSS), mais effectue beaucoup de séminaires et de commissions pour aider les différents acteurs du territoire dans leur démarche environnementale.

En 2018, le club des SPPPI s'est réuni deux fois :

- Les 18 et 19 janvier à Lille,
- Les 19 et 20 juin à Strasbourg.

Lors de la réunion à Lille : un état de forme des différents SPPPI a été établi, puis beaucoup d'échanges ont eu lieu à propos du recrutement de stagiaire/apprenti/service civique, ainsi que sur les réseaux sociaux devenus incontournables de nos jours.

Ensuite, le club a organisé les différentes modalités du forum des SPPPI qui devait, à cette époque, être organisé par le notre en novembre.

Lors de la réunion à Strasbourg, en raison du départ de Karim Belhanafi, le forum inter SPPPI a été annulé et reporté en Novembre 2019. Il sera organisé par le SPPPI de Grenoble.

Un point sur nos divers financements a été effectué afin d'aider le SPPPI Strasbourg-Kehl à trouver de nouvelles ressources. Pour finir une réunion avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a été envisagée pour faire connaître les actions des SPPPI. Gwénaëlle Hourdin, de la région PACA, est chargée de fixer une date de réunion.

Le S3PI-HCD c'est...

...Un bureau décisionnel...

VANDEWOESTYNE Martial

Président

Maire de Lambres Lez Douai,
1er Vice-président de la CAD,
Président de SYMEVAD

FLAMME Jean-Luc

Vice-Président

PDG de la société ARF à Saint Rémy du Nord

DELORME Xavier-Georges

Trésorier

Directeur du Cycle Combiné
Gaz de Bouchain EDF

HOURDRY Alain

Secrétaire

Représentant de l'APPA

BIGOT Frédéric

Membre

Président de l'association LVE

DUVEAUX Michel

Membre

Vice-président de la CAMVS

LIBERKOWSKI Isabelle

Membre invité

Cheffe de la DREAL du Hainaut

Le S3PI-HCD change son équipe



GAMELIN Marlène
Nouvelle
chargée de mission au S3PI



NEYS Peggy
Assistante



VANDEWIELE Dimitri
Apprenti en environnement
2018/2019

Les départs vers d'autres horizons :

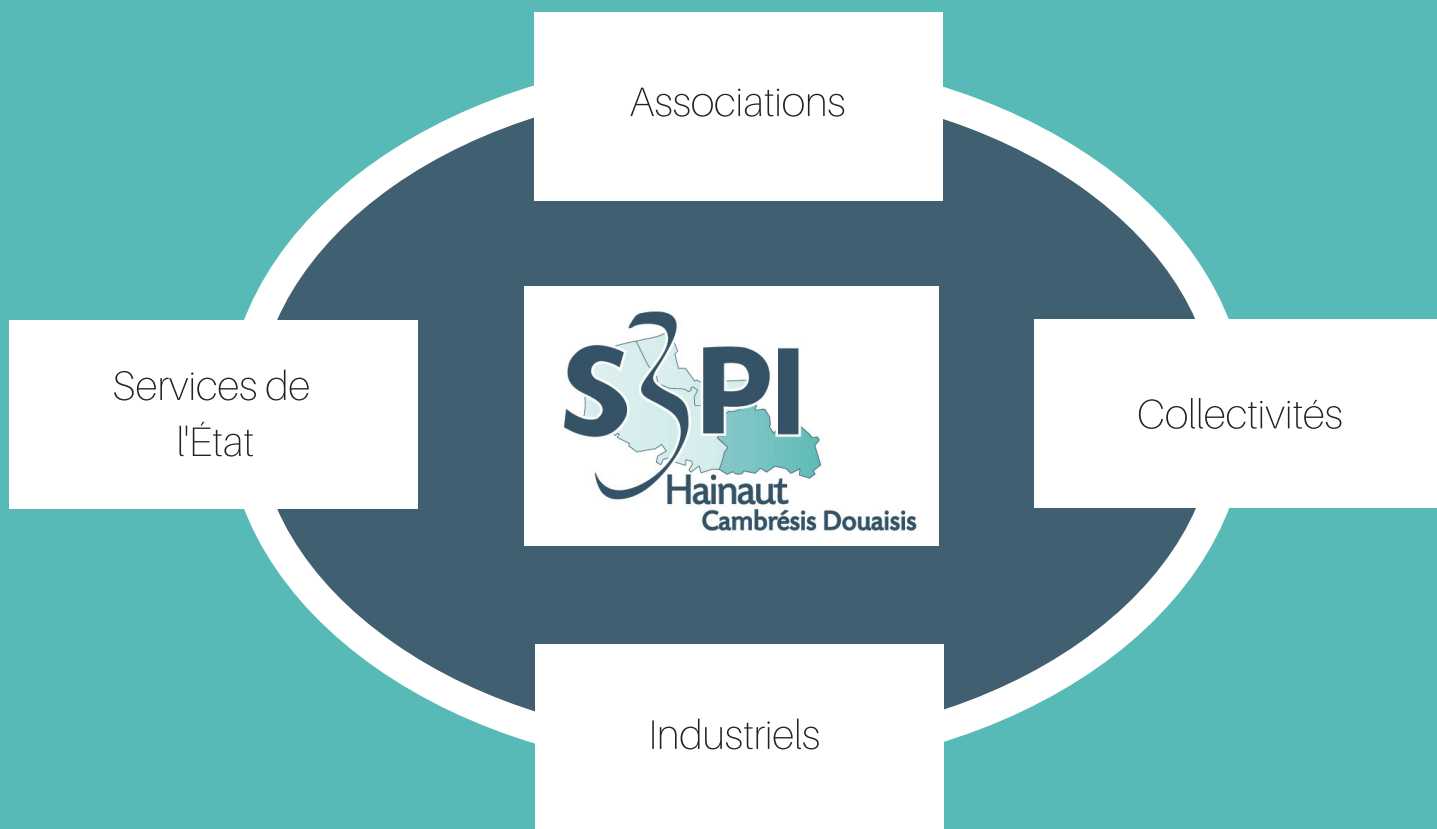


BELHANAFI Karim
Coordinateur



DUFLOS Amandine
Chargée de mission

....Les Membres du S3PI répartis en 4 collèges ...



Le Bureau de l'association S3PI-HCD s'est réuni 3 fois en 2018, le 3 juillet, le 25 septembre et le 18 décembre. Lors de ces réunions sont abordés les points suivants :

- ✳ Élaboration de la feuille de route ;
- ✳ Suivi des actions ;
- ✳ Suivi du budget ;
- ✳ Gestion du personnel.

C'est aussi l'occasion de recevoir les demandes du bureau, notamment celle d'accueillir des étudiants au sein du S3PI. Lors de l'année 2018, deux stagiaires étaient présents, Lucie Vannelle de février à juin puis Dimitri Vandewiele à partir d'octobre pour un an.



Le S3PI se lance dans les réseaux sociaux :

Le S3PI se met à la page, retrouvez nous sur :

- ✳ Twitter à : @S3PI_HCD
- ✳ Facebook à la page : S3pi-Hcd
- ✳ Sur le site internet : www.s3pi-hcd.fr/



Nos coordonnées :

S3PI Hainaut-Cambrésis-Douais
Parc d'Activités de l'Aérodrome
BP 40137 - 59303 VALENCIENNES CEDEX
Tél: 03 27 21 31 80
Mail : s3pi-hcd@developpement-durable.gouv.fr

Vous pouvez aussi suivre notre campagne d'information des populations des sites SEVESO : www.reflexes-seveso.fr

Afin de connaître les gestes de sécurité en cas d'accident industriel majeur.

Ce rapport d'activités a été réalisé par Dimitri Vandewiele apprenti au S3PI-HCD.





Chargée de missions 2018

Chargée de missions 2018

